

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

M. Gray propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés conformément à la règle 110; agréé.

Le Bill No 100, Loi concernant la *St. Clair Transit Company* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 86 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson".

Bill No 87 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fenwick William Smith".

Bill No 85 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson".

Bill No 102 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Headley Acland".

Bill No 103 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson".

Bill No 104 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine".

Bill No 105 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Rosner".

Bill No 106 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren".

Bill No 107 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson".

Sur motion de M. Stinson, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont fondés.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité général sur le Bill No 19, Loi constituant en corporation la Banque du Canada reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.